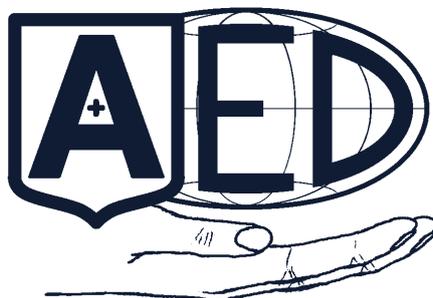


<https://www.economiedistributive.fr/Une-possibilite-la-mise-en-oeuvre>



A propos de la Sécu : Une possibilité : la carte à
mémoire

Une possibilité : la mise en œuvre la carte à mémoire

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1987 - N° 860 - octobre 1987 -

Publication date: mardi 1er avril 2008

Creation date: octobre 1987

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

L'allégement des charges de la Sécurité Sociale en matière de retraites, soit : un meilleur remboursement des malades et une moindre contribution des Mutuelles.

LA MONNAIE DE CONSOMMATION. - C'est un moyen de paiement qui s'annule à l'achat lorsqu'il a été utilisé, à la façon d'un billet de métro. Gagée par un certain volume de produits affectés d'un prix, elle se comporte, libellée en francs, comme une monnaie, matière à usages polyvalents, laissant le choix à consommer, différée en cela du bon d'achat généralement affecté à un produit déterminé, différée également du bonmatière, lequel correspond à une quantité donnée. Elle est nominative et non transférable.

Après un recensement des ayants droit (chômeurs, retraités, allocataires), des ouvertures de crédit leur sont notifiées. Leur montant épouse approximativement la valeur des biens qui en constituent la contrepartie et dont le flux évolue avec le rythme des approvisionnements.

La monnaie de consommation se concrétise dans une carte de paiement à mémoires (du type Innovation), carte que l'on charge à la demande du titulaire, d'une partie ou de la totalité du crédit dont il dispose et qui se recharge dans un lecteur au fur et à mesure des achats en s'y positionnant.

La carte vidée, l'intéresse l'approvisionne à nouveau dans la limite de son avoir.

UNE PREMIERE EXPERIENCE peut commencer à l'aide de lots d'excédents de production désappropriés, déjà rachetés aux producteurs par les contribuables.

Plus besoin de détruire ou de stocker les surplus que refuse le marché. Une masse de consommateurs, jusque-là privés de pouvoir d'achat, se voient solvabilisés en monnaie de consommation et aptes à couler ce qui ne peut se vendre avec profit sur le marché.

De surcroît, cette masse de revenus créés en monnaie de consommation, représente l'équivalent d'un fonds de salaires s'ajoutant aux indemnités de chômage, établissant un niveau de rémunération propre à une remise au travail, en matière de T.U.C. notamment.

LA MARCHE A SUIVRE serait la suivante :

- recensement des ayants-droit (retraités de la Sécurité Sociale, allocataires)
- ouverture en leur faveur d'un crédit mensuel venant, soit en complément d'une indemnité de chômage, soit en déduction d'un montant de retraite.
- collecte de lots de surplus auprès des offices français et européens de stockage et transports dans des locaux distincts de ceux du commerce, par du matériel mis à la disposition des caisses de Sécurité Sociale, des municipalités ou des associations, par les services des Domaines ou par l'Armée.
- personnel fourni par les municipalités au titre des T.U.C. et émergeant pareillement à une monnaie de consommation
- remise aux ayants-droit d'une carte de paiement à mémoires.
- équipement des locaux de distribution en lecteurs de carte (simplifiés ou non) dont le rôle sera réduit à celui d'une positionneuse enregistrant les débits successifs et le solde disponible sur la carte.
- la "vente" des produits aux titulaires de cartes s'effectue aux prix courants du commerce local. L'intérêt de l'opération
- coulement des excédents et déduction des frais de stockage
- allégement du déficit de la Sécurité Sociale, d'où amélioration des remboursements aux malades
- diminution des compléments versés par les mutuelles
- enfin, possibilité de remettre au travail un certain nombre de chômeurs pourvus d'un salaire normal (dont une partie en monnaie de consommation).
- financement des T.U.C.